

### **IDEAL CONSTRUCTION.BE**

Nos maçons construísent votre pavillon Prestations HAUT DE GAMME Compris dans le prix :

-Triple, vitrage, volets alu motorisés, pompe à chaleur, double flux.

- isolation par l'extérieur, carrelé sur toute la surface habitable.
- cuisine équipée.

Les modèles et les plans peuvent être adaptés suivant vos besoins

#### CONSTRUCTEUR DE PAVILLONS INDIVIDUELS

Bénéficiez du PTZ et d'une construction BBC

Pavillon à étage



Demi - niveau



#### Nous vous accompagnons dans votre recherche de terrain

Plain - pied avec garage



Pavillon à étage



foit terrassi



De nombreux terrains à batir sur la région

Découvrez nos show - room

74 rue principale - 57140 LA MAXE METZ 45 rue Albert Lebrun - 54560 AUDUN LE ROMAN

Téléphone : 09.81.93.97.97

Portable: 06.58.11.99.72 - 07.64.57.63.67

@:idealconstruction.be@gmail.com

Nos modèles sur WWW.idealcontructionbe.fr

#### ÉDITO



Il y a bientôt deux ans que la loi NOTRÉ (Nouvelle Organisation des Territoires de la République) provoquait le rapprochement de l'ancienne communauté de communes du Bassin de Landres avec celle du Pays Audunois. Déjà deux ans!

Deux ans qu'est né un nouveau

territoire : la communauté de communes Cœur du Pays-Haut

Fort de presque 25.000 habitants, notre nouveau territoire est un territoire de passage situé à l'articulation de la communauté d'agglomération de Longwy qui touche les frontières de Belgique et du Luxembourg et de celle de Orne Lorraine Confluence qui va jusqu'aux portes de Metz. Mais il n'est pas seulement traversé par des flux Nord-Sud, il l'est aussi par des flux Est-Ouest en faisant le lien entre la Meuse et la Moselle, cette dernière étant également frontière avec le Luxembourg.

Au-delà du primordial et premier enjeu qui est de rassembler ce territoire – ce qui n'est jamais simple au regard des circonstances qui ont conduit à ce regroupement, des habitudes, des modes de gestion, des stratégies de développement, des situations financières, des ambitions des uns et des autres ...; depuis bientôt deux ans, avec l'équipe des Vices-Présidents qui m'accompagnent je travaille à fédérer autour de projets d'avenir.

Pour préparer ces projets d'avenir, j'ai fait le pari des commissions, du travail en commun, de l'apprentissage des différences des uns et des autres, de la communication. Ainsi, 11 commissions ont été créées. Toutes travaillent. Ces commissions sont ouvertes à tous les élus communautaires mais aussi communaux. Ce sont elles qui préparent les décisions présentées au Bureau puis au Conseil Communautaire. Jamais une décision n'a été imposée, elles ont toutes été discutées et, dans une très large majorité des cas, partagées.

Le Bureau, où se préparent les propositions de délibérations, n'est pas seulement composé des seuls Vices-Présidents, comme c'est souvent le cas, mais de tous les Maires de Cœur du Pays-Haut. Cela traduit mon souci de respect et de représentation de toutes les communes, de la plus grande à la plus petite.

La Culture, l'Enfance, le Cadre de vie, le Développement économique sont importants et bientôt Cœur du Pays-Haut va décider quelles compétences doivent être étendues sur l'ensemble du territoire, celles qu'il va falloir restreindre et, celles à rendre éventuellement aux communes. Mais comme avant la fusion de nos deux collectivités, celles-ci avaient été labellisées « Territoire à Energies Positives pour la Croissance Verte » (TEPCV), depuis plusieurs années un travail de longue haleine est entrepris afin d'inscrire l'identité de ce territoire autour de la transition énergétique et des économies d'énergies.

C'est pourquoi, afin de prolonger les projets initiés avant le regroupement, comme l'éclairage de nos rues par LED, la Maison de Santé, le Village Sénior, les panneaux photovoltaïques, les aides à l'isolation des logements pour ne citer que les principaux, nous devons maintenant, collectivement, nous projeter vers des projets structurants, porteur de dynamisme, de développement et résolument tournés vers demain, au bénéfice de nos habitants. Je pense ici au cadastre solaire, à la création de circulations douces, à l'installation de bornes électriques, au développement de l'autopartage avec des véhicules « verts », à l'aide à l'installation de recharge rapides des voitures électriques chez les particuliers, à l'accompagnement des développements hydrogène...

Si nous ne voulons pas devenir des territoires « dortoirs » nous devons être des acteurs de l'aménagement, développer des services utiles à nos habitants, accompagner et promouvoir la culture, développer les énergies renouvelables tout en mieux maitrisant notre budget et nos finances. C'est à ce prix que nous saurons passer de territoire de « passage » à territoire « d'ancrage », où l'on a envie de s'installer et de vivre ensemble.

Vous allez pouvoir dans ce premier numéro, je l'espère, mieux connaître votre intercommunalité et découvrir quelques articles qui reflètent une partie du travail qui a été accompli. Nous aurons l'occasion de revenir vers vous lors de prochaines communications mais sachez que tous les agents ainsi que tous les élus sont à votre service et que vous pouvez nous contacter par tous moyens, y compris par notre site internet.

Il me reste à vous donner RDV le jeudi 24 janvier à 18H à la Salle Aragon à Audun Le Roman pour la cérémonie des vœux de Cœur du Pays-Haut, vous souhaiter une bonne lecture et formuler des vœux pour l'année 2019 de bonheur et de réussites personnelles et professionnelles pour vous et vos familles.

Bien à vous,

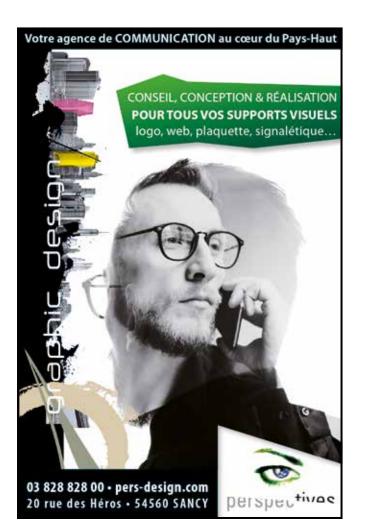
Daniel Matergia

## INTERCO 5 ENFANCE & JEUNESSE 8 CULTURE 10 ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENERGIE 13 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE 18

#### **SOMMAIRE**











## GENÈSE D'UNE IDENTITÉ

Depuis la fusion des deux anciennes intercommunalités de l'EPCI de Landres et la Communauté de Communes du Pays Audunois (CCPA) la commission chargée de la communication n'a pas chômé.

ès le mariage, acté en janvier 2017, la commission a été chargée de créer une nouvelle identité, faisant table de rase des divergences passées pour avancer ensemble vers l'avenir et l'émancipation de ce tout nouveau territoire. Ces deux ex-territoires fusionnés, il était capital pour nous de lui offrir une unité, une harmonie, un ADN. Avant toute chose il nous fallait un nouveau nom, un nouveau logo qui allaient devenir la nouvelle signature de cette nouvelle entité politique et administrative. Devant toute cette nouveauté, nous ne pouvions nous résoudre à compiler les noms et les graphismes des deux anciennes communautés de communes. Le résultat aurait été disgracieux, confus et aurait renvoyé à des clivages territoriaux qui n'ont plus lieu d'être aujourd'hui. Devant toute cette nouveauté, la jeunesse nous est apparue comme LA solution. Qui d'autre que la jeunesse comme force de propositions, de créations et d'idées neuves pour la réalisation de cette nouvelle identité territoriale?

Tous les collèges du territoire ont répondu favorablement à notre demande et nous voilà de mai à juin 2017 partis à la rencontre d'élèves et professeurs curieux, motivés et attentifs pour expliquer les enjeux de cette nouvelle intercommunalité. Un cahier des charges extrêmement précis et rigoureux leur avait été proposé pendant ces séances de présentations avec un calendrier tout aussi cadré.

Ainsi, début juillet 2017, nous avons recueilli déjà leurs multiples projets. Dès le mois d'Aout nous demandions à M. MONTER de l'agence de communication graphiste « Perspective » d'assimiler tous les travaux des collégiens pour présenter au mois de septembre une première synthèse de ce que pourrait être le nouveau nom et le nouveau logo. S'en suivront trois mois de travail en commission élargie où les maires de toutes les communes étaient, bien évidemment, conviés à venir affiner et faire évoluer les différentes propositions de M. MONTER.

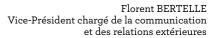
C'est ainsi que nous avons eu l'honneur de dévoiler officiellement ce nouveau nom : Communauté de Communes Cœur du Pays-Haut, accompagné de son logo novateur, presque futuriste qui s'appuie néanmoins sur des codes graphiques traditionnels, lors de la cérémonie des vœux du Président de CPH en janvier 2018. L'occasion également pour les élèves ayant participés à ce beau projet décliné en « jeu-concours » de découvrir les lauréats et de venir chercher leurs récompenses.

Un grand merci encore à tous pour cette belle participation.

La suite, c'est la mise en ligne toute récente de notre nouveau site internet http://coeurdupayshaut.fr, que nous vous invitons, bien sûr, à visite et consulter.

Enfin, aujourd'hui, nous sommes heureux de vous présenter le tout premier numéro de notre nouveau support d'information papier qui deviendra rapidement, nous l'espérons, un rendez-vous d'information régulier du territoire. Nul doute qu'il sera amené à évoluer et à s'améliorer au fil du temps.

Bonne lecture à tous.







- Terrassement
- Démolition
- Maconnerie
- Aménagement extérieur (mur en Pose de benne pour pierre sèche, pierre maconnée, gabion)
- garage en pavés, enrobé ou granit Assainissement
- tous types de déchets

CHANGEMENT **GOFINET TP** D'ADRESSE

**54190 TIERCELET** www.gofinet.fr

Fax 03 82 89 69 19



#### SAFTI EST LÀ POUR VOUS

Vous souhaitez VENDRE, ACHETER, LOUER ou ESTIMER GRATUITEMENT votre bien?

Faites confiance à votre conseiller ndépendant en immobilier orès de chez vous!



- La puissance d'un réseau national
- Un seul interlocuteur de proximité
- Un suivi personnalisé régulier
- Une communication d'envergure
- Des honoraires d'agence réduits Votre projet immobilier en toute sérénité

Contactez votre conseillère Sonia SCHILZ LANDRES - AUDUN LE ROMAN - AUMETZ



SAFTI







Commandez par 🖀 et réglez par 😋

Gilles Girard 06 59 51 01 07 5 rue du 8 mai 1945 - 57120 ROMBAS contact@girardetudes.fr - girardetudes.fr





### **PARTICULIERS - ENTREPRISES** COLLECTIVITÉS, VALORISEZ VOS MÉTAUX ET FAITES AINSI GAGNER À VOS ADMINISTRÉS QUELQUES EUROS! ACHAT - VENTE de fers et métaux LOCATION de bennes de 12 à 35 m<sup>3</sup> MOUTIERS RECYCLAGE

#### Une nouvelle intercommunalité.

## pour plus de mutualisation au service du territoire

La création des intercommunalités est une réponse à la difficulté des communes à agir seules dans un environnement de plus en plus complexe et avec des ressources financières, techniques ou humaines parfois limitées. Cette dynamique a été encouragée par l'Etat de manière encore plus appuyée en 2015 (Loi NOTRé), en incitant les intercommunalités jugées trop petites à se regrouper. C'est ainsi qu'est née Cœur du Pays-Haut, suite à la fusion des 2 intercommunalités qu'étaient la Communauté de communes du Pays Audunois et l'EPCI du Bassin de Landres.

#### Cœur du Pays-Haut s'engage au quotidien pour faciliter la vie des habitants du territoire.

#### LE SIÈGE :

- un secrétariat pour vous orienter vers les bons interlocuteurs,
- le service technique, qui œuvre au quotidien pour l'entretien des espaces intercommunautaires,
- le service développement, qui travaille à l'émergence de nouveaux projets

#### LES BUREAUX ADMINISTRATIFS:

- un secrétariat pour vous orienter vers les bons interlocuteurs,
- les services comptabilités et ressources humaines qui assurent le bon fonctionnement administratif de l'intercommunalité.
- le service urbanisme pour vous accompagner dans toutes vos démarches de construction et de rénovation,

CPH compte 23 367 habitants (recensement 2015) répartis sur 25 communes qui couvrent 210,55km². Cela représente une densité de population de 111habitants/km<sup>2</sup>, ce qui est proche de la moyenne métropolitaine (116 habitants/km²).

- 5 communes comptent plus de 2000 habitants : AUDUN-LE-ROMAN, BOULIGNY, PIENNES, TRIEUX, TUCQUEGNIEUX. Elles représentent ensemble plus de la moitié (54%) de la population
- 3 communes comptent de 1000 à 1600 habitants ; elles représentent 17% de la population totale : CRUSNES, JOUDREVILLE, MERCY-LE-BAS
- 17 communes comptent moins de 1000 habitants : elles représentent 29% de la population totale.

#### LA MAISON DE L'ENFANCE :

• des professionnels pour vous apporter toute l'information nécessaire dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse, notamment pour les questions de garde par le biais du Relais d'Assistante Maternelle (RAM), la crèche et les différents accueils périscolaires du territoire.

#### LA PISCINE :

• Accueil tout au long de l'année les scolaires, les familles et les sportifs dans une eau non chlorée. Horaires et tarifs consultables sur : http://coeurdupayshaut.fr/Piscine



### Le nouveau visage de notre territoire

**ENFANCE & JEUNESSE ENFANCE & JEUNESSE** 

#### Vous souhaitez exercer un métier dans le domaine de l'enfance ?

## DEVENEZ ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE



- vous désirez exercer une activité professionnelle à votre domicile.
- vous aimez le contact avec les enfants,
- vous pensez avoir les compétences éducatives et relationnelles, les qualités humaines nécessaires à l'épanouissement d'un enfant,
- vous êtes conscient des responsabilités qu'entraine la présence d'un enfant,
- vous pensez que votre domicile vous permet d'accueillir des enfants en toute sécurité.

#### Avantage : aucun diplôme n'est exigé, mais certaines conditions d'accueil seront vérifiées.

Le métier d'assistante maternelle consiste à accueillir à votre domicile de manière non permanente des enfants confiés par leurs parents durant leur temps de travail. Votre employeur peut être un particulier ou une crèche familiale. Vous devez impérativement obtenir l'agrément du service PMI du Conseil Départemental de Meurthe et Moselle pour une période de 5 ans

Si vous souhaitez effectuer une demande d'agrément,

- Participer à une réunion d'informations sur les conditions d'exercice du métier (compétences requises, cadre professionnel etc.), réunion à l'issue de laquelle vous sera transmis un dossier de candidature. L'accès à cette réunion est libre et gratuit, vous devez cependant vous y inscrire en contactant la Maison du Département du Territoire de Briey (tel : 03 82 47 55 90)
- Recevoir à votre domicile une équipe de professionnels des services de PMI qui s'assurera que toutes les conditions d'accueil garantissent la sécurité, la santé et l'épanouissement de l'enfant.

Si vous souhaitez devenir assistante maternelle agréée, vous pouvez contacter le Relais Parents Assistantes Maternelles (RPAM) au 09.67.42.49.23

#### FORMATION NOUVEAU EN 2019

A l'issue de l'obtention de l'agrément, l'assistante maternelle doit suivre une formation obligatoire de 120h, dont 80h sont à effectuer avant l'accueil du premier enfant. Les 40 dernières heures peuvent être effectuées dans les 3 ans qui suivent ce premier accueil.

En cours d'emploi, l'assistante maternelle employée par un particulier employeur a accès à la formation professionnelle continue. Pour avoir de plus amples renseignements sur la formation continue vous pouvez contacter le RPAM ou consulter le site l'institut IPERI : www.iperia.fr.

## UN PÉRISCOLAIRE À PLEIN RÉGIME

our la rentrée 2018-2019, les dossiers d'inscriptions se sont accumulés sur les bureaux des directeurs d'accueils périscolaire de Audun-le-Roman, Crusnes et Mont-Bonvillers. Devant cette situation et face à une demande toujours plus forte des familles pour l'accueil périscolaire et notamment pour l'accueil méridien, la communauté de communes du Cœur Pays-Haut a dû trouver des solutions pour répondre aux besoins de chacun.

Les élus et les agents de la communauté de communes se sont mobilisés pour augmenter les capacités d'accueil et développer le service des maisons de l'enfance de la collectivité (Audun-le-roman, Mont-Bonvillers et Crusnes) afin d'absorber la forte demande des familles. Les agréments ont donc été revus et des réponses variées ont été mises en place : accueils périscolaires, mercredi centre de loisirs, crèche et halte-garderie. Les projets ne manquent pas et l'équipe ne ménage pas ses efforts pour apporter des bonnes conditions d'accueil Depuis la rentrée, les structures tournent à plein

Enfin, pour désengorger le système périscolaire tout en facilitant l'emploi sur le territoire, un accompagnement des assistantes maternelles dans leur professionnalisation et une aide aux diverses informations juridiques autour de leur métier ont été

« Sur le site d'Audun-le-Roman, on est passé de 114 à 150 enfants avec une moyenne d'accueil à 135 enfants, et tous les sites enregistrent des hausses de fréquentation! »

Dominique CANTERI, chargé du secteur enfance-jeunesse



8 > CŒUR DU PAYS HAUT > #1 > 2019 **2019** > **#1** > CŒUR DU PAYS HAUT > **9**  CULTURE

# UN GRAND MERCI POUR CE BANQUET DE PRINTEMPS

C'est le message d'une spectatrice enthousiaste. Ce samedi 19 mai, le soleil de MONT-BONVILLERS avait offert aux organisateurs l'atout majeur d'une journée réussie.

es ateliers pour tous ont d'abord animé la place des Marronniers dès l'après-midi : un programme concocté par l'association Scènes et Territoires avec les responsables de Cœur du Pays-Haut, et avec la participation du Contrat d'Animation Jeunesse et Territoire (CAJT) et la Ligue de l'Enseignement. Le maire et le personnel technique de la commune ont mérité un remerciement particulier pour leur aide logistique.







L'animation la plus attrayante était sans conteste le trapèze volant où chacun a pu se procurer des sensations fortes en toute sécurité. Les ateliers de sérigraphie, couture et cuisine avaient pour objectif de préparer, animer et décorer le banquet du soir. Après quelques temps d'hésitation, le public, piqué par la curiosité a joué le jeu en mettant la main à la pâte dans la bonne humeur.

A 17 heures, des mariés-surprises ont entraîné tous les spectateurs dans leur cortège, vers les prairies de l'ancien carreau de la mine. Là, un apéro les attendait puis les mariés-artistes ont invité le public vers une immense table où le spectacle intitulé VERSANT débute par quelques pas de danse.

La table est alors transformée en espace de jeu, tour à tour scène de théâtre, de danse, de cirque, ou plutôt tout à la fois, incluant quinze figurants, bénévoles du territoire qui ont accompagné les répétitions et la représentation.

Les cinq artistes de la compagnie UNDERCLOUDS se sont mués en danseurs-voltigeurs lorsque la table s'est progressivement dressée à la verticale, et les assiettes du banquet transformées en supports d'escalade. Le ballet aérien se clôture par une évocation de voyage maritime sur fond de bruits de vagues ...

Plus de cent spectateurs ont chaleureusement acclamé tous les comédiens, artistes et amateurs, et ont regagné la place des Marronniers où le véritable banquet s'est déroulé dans la bonne humeur, accompagné d'un trio jazz-fanfare.

A la tombée de la nuit, les braseros ont rechauffé les derniers convives, et les artistes ont repris leur route, satisfaits eux aussi du bon déroulement de la « première » de ce tout nouveau spectacle.

Forts de ce succès encourageant, les organisateurs préparent une nouvelle journée culturelle pour 2019, avec ateliers participatifs, spectacle de rue, dans un autre lieu, mais cela reste encore une surprise.

## LA 6<sup>ème</sup> FÊTE INTERCOMMUNALE

### DU TERROIR

le 7 octobre 2018 à l'espace Aragon à Audun-le-Roman.

omme chaque année, le marché du terroir a été un franc succès. Un moment de partage entre producteurs et consommateurs autour de produits de qualités proposés par 12 producteurs locaux, pour la plupart fidèles au poste depuis plusieurs années.

La journée a également été marquée par le traditionnel « Apéritif pour tous » offert par communauté de communes Cœur du Pays-Haut et ponctué par un discours du Président de la CPH, M. Matergia. S'en est suivi le tout aussi attendu « Repas fermier » devant lequel plus de 150 convives se sont attablés pour déguster les petits plats de Karine Wargniez et s'émerveiller devant le spectacle de la compagnie Ose Cabaret.

Côté animation, LudikEnergie a proposé tout au long de la journée des ateliers de sensibilisation sur l'énergie et la consommation responsable en faisant participer les visiteurs au Jeu du Marchand et en leur proposant de s'essayer au CaféLudik et au VéloMixeur. Les associations locales n'étaient pas en reste pour cette journée pleine d'activités. Les jeunes musiciens de l'Ecole de Musique Intercommunale du Pays-Haut et les jeunes majorettes des Rubis de Lorraine (FEP) ont démontré leur savoir-faire devant le public présent. Pour le reste, chacun son style : les Halbutiers de Landres ont proposé aux visiteurs de tester leur adresse à l'arc, les Rétrotiseurs ont installé leurs vieilles voitures et la rétro-buvette et de nombreuses associations se sont mobilisées pour permettre à chacun de se restaurer.

Un grand MERCI à
l'ensemble des bénévoles
des associations, aux
producteurs, aux agents
et aux élus qui se sont
mobilisés pour que cette





**2019** > **#1** > CŒUR DU PAYS HAUT > **11** 



## MÉDICAL ORTHOPÉDIQUE



5 rue Lucien Michel - AUDUN LE ROMAN Tél. 03 82 21 60 14













#### Graine de paysage

## Les agriculteurs le disent AVEC DES FLEURS...

L'opération Graines de paysages a été initiée il y a maintenant plusieurs années par les Chambres d'Agriculture. Elle continue aujourd'hui sur notre territoire grâce à l'implication de la communauté de communes et avec le soutien des coopératives agricoles.

popération Graine de paysages consiste à semer des fleurs des champs de variétés différentes le long des routes, sur des parcelles mise à disposition par les agriculteurs. Cette opération a pour objectif de sensibiliser les citoyens sur le rôle que jouent les agriculteurs dans l'évolution des paysages et pour la préservation de l'environnement.

Offert par LORCA Lemud et EMC2, les semences sont plantées par les agriculteurs du territoire sur des parcelles leur appartenant. Au sein de la communauté de communes Cœur du Pays-Haut, 3 sites sont fleuris : - Une parcelle le long de la route reliant Serrouville à

- Une parcelle en proximité de la piscine de Landres
- Une parcelle à la sortie d'Audun-le-Roman, direction Fontov.

Ces 3 zones fleuries ont été ouvertes à tous pour la cueillette durant la période estivale.

Il est important de souligner que, en plus de l'aspect esthétique, les bandes fleuries jouent un rôle dans la préservation de la biodiversité en offrant un espace favorable à la vie et à la reproduction, notamment des insectes pollinisateurs, au milieu des grandes cultures de nos paysages lorrains.























#### ENVIRONNEMENT / DÉVELOPPEMENT DURABLE / ENERGIE

#### L'entretien des cours d'eau.

### UNE RESPONSABILITÉ PARTAGEE

Votre propriété jouxte un cours d'eau ? Vous ne le savez peut-être pas mais vous êtes responsable de l'entretien de ses abords sur le périmètre de votre parcelle. En effet, en tant que propriétaire des berges, vous êtes de fait, également propriétaire de la moitié du lit du cours d'eau. Cette propriété vous confère des droits, mais également des devoirs d'entretien et de protection de l'eau.

i votre terrain jouxte un cours d'eau, vous êtes tenu à un entretien régulier de celui-ci. Cet entretien contribue à maintenir le bon état du cours d'eau en permettant un écoulement naturel des eaux. Il a aussi pour but de favoriser la biodiversité. Concrètement, cela consiste à enlever les obstacles et les débris et à garantir le bon état de la végétation pour permettre la bonne tenue des berges tout en préservant l'écosystème. En cas de location du terrain, c'est le locataire qui est tenu d'assurer l'entretien du terrain, avec les mêmes obligations que le propriétaire. Le propriétaire conserve à sa charge uniquement les gros travaux d'aménagement.

Le propriétaire peut clôturer sa parcelle jusqu'à la limite de la rivière, du moment que cela ne gêne pas l'écoulement et ne provoque pas de rétention de débris flottants. Attention toutefois, dans le cadre des baux de pêche, un accès doit être maintenu.

Le propriétaire dispose d'un droit d'usage de l'eau pour son usage domestique ou agricole à condition de laisser un certain débit à la rivière. En période de sécheresse, ce droit peut être suspendu par un arrêté interdisant le prélèvement d'eau.

La préservation de la qualité de l'eau est un devoir collectif. Il est donc interdit d'utiliser des produits chimiques (désherbants et autres) et toutes autres substances liquides à moins de 35m d'un cours d'eau. De même, il est interdit de rejeter à la rivière ou de stocker sur les berges des produits potentiellement polluants ou pouvant être emportés par la montée des eaux ; cela inclut tous les types de stockage (déchets même inertes, encombrants, véhicules,...)

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le « guide du propriétaire riverain de cours d'eau » disponible sur notre site internet et à la communauté de communes.

#### Les Certificats d'Economie d'Energie

### une prime d'efficacité énergétique **POUR LES AGRICULTEURS**

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) distribués par les fournisseurs d'énergies doit être réalisée AVANT l'investissement, énergétique. Les économies d'énergie, dont le potentiel est évalué à 10% de l'énergie démarches d'économies d'énergie. directe, sont un enjeu économique important pour les exploitations agricoles.

Pour accompagner les économies d'énergie, un dispositif d'aides financières a été développé depuis 2005. Très sollicité dans l'industrie, il se développe cependant de manière timide dans le secteur de l'agriculture. Ce dispositif, appelé Certificat d'Économie d'Énergie (CEE) repose sur le principe du « pollueur-payeur » et sont Il est important de noter que la demande d'aide

existent pour aider les agriculteurs à financer (électricité, gaz, fuel, ...) à leurs clients pour bénéficier du financement par les CEE. leurs projets participant ainsi à la transition (industries, particuliers ou exploitants. De plus, il est impératif que les installations agricoles) pour les accompagner dans leurs et équipements respectent les critères

> En agriculture, la liste des équipements éligibles au CEE couvre différents secteurs d'activités : grandes cultures, élevage, maraichage, .... La liste des équipements pouvant être financés et les caractéristiques techniques qu'ils doivent respecter sont disponibles sur le site : http://calculateur-

techniques pour être éligibles à ce dispositif. Des conseillers sont à votre écoute pour vous accompagner dans vos démarches et vous conseiller sur les équipements éligibles à la communauté de communes et dans votre chambre d'agriculture.

Pour plus d'information : contacter Amandine RESANO-GARCIA, chargée de mission énergie.

**2019** > **#1** > CŒUR DU PAYS HAUT > **15** 

### Testez l'éligibilité de votre toiture À L'ÉNERGIE SOLAIRE

Installer des panneaux solaires sur votre toiture, générer de l'électricité pour votre autoconsommation et faire des économies sur vos factures d'électricité et de chauffage vous intéressent ? La communauté de communes Cœur du Pays-Haut vous accompagne que vous soyez particulier, agriculteur, commerçant, industriel...

epuis sa labellisation en 2016 comme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) », la Communauté de communes Cœur du Pays-Haut mène des actions visant à développer les énergies renouvelables sur son territoire et à diminuer son impact environnemental.

L'énergie solaire, photovoltaïque pour produire de l'électricité ou thermique pour produire de l'eau chaude (usages sanitaires, chauffage) est une énergie renouvelable, propre et de plus en plus rentable. Elle est, cependant, encore trop peu développée sur le territoire.

Dans le cadre de ses actions en faveur du développement

durable, l'intercommunalité a souhaité mettre à disposition de ses citoyens un « cadastre solaire ». Ce nouveau service est gratuit et accessible via le site internet : coeurdupayshaut.fr. Il vous suffit pour cela de renseigner simplement votre adresse.

Le cadastre solaire permet, de façon interactive, d'obtenir des informations sur les possibilités d'installation d'un système solaire sur un bâtiment donné. Cette cartographie permet d'identifier le potentiel d'ensoleillement des toitures. Vous pouvez ainsi visualiser le potentiel solaire de votre toit et connaître sa capacité de production. Il ne vous reste ensuite plus qu'à vous lancer dans votre projet!

#### **CŒUR DE PAYS HAUT**

EXPLOI



#### La rénovation de l'éclairage public

## UNE SOURCE D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

ès 2016, avant même la fusion, les 2 anciennes intercommunalités ont initié, chacune sur son territoire, des projets de rénovation de l'éclairage public. A la fusion, ces deux projets identiques participent à forger l'identité de la nouvelle intercommunalité et à son implication autour de la transition énergétique. C'est donc avec une volonté de maitriser ses dépenses énergétiques et de valoriser son cadre de vie que l'intercommunalité Cœur du Pays-Haut s'engage dans une importante rénovation de l'éclairage public sur la totalité de son territoire. Cet investissement très important (près de 3.5 millions d'euros) est soutenu par la labélisation « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » du ministère de l'écologie, qui permet un subventionnement à 80% de l'opération

Ce programme ambitieux a débuté par une longue phase de diagnostic. Ces diagnostics, commencés avant la fusion, ont été menés de manière différenciée sur les 2 secteurs du territoire, ce qui par la suite donnera lieu à un grand projet de rénovation de l'éclairage public scindé en 2 phases de travaux. A la suite d'un appel d'offre, l'entreprise Ineo a été retenue pour la rénovation, la maintenance et l'exploitation de l'ensemble des installations sur les 25 communes du territoire.

#### **Quelques chiffres:**

Environ 60% d'économie d'énergie Optimisation des périodes d'éclairage 4795 éclairages passés en LED 1352 modules d'abaissement 90 candélabres rénovés



" Les nombreuses actions entreprises
dans le cadre de la transition énergétique
transforment notre territoire et nous emmènent
vers l'autonomie énergétique sans recours
aux énergies fossiles. Cela contribue au
développement durable pour l'avenir de nos
enfants et petits-enfants. Croyons en l'avenir. »

Philipe LANVIN, chargé du développement durable

**16** > CŒUR DU PAYS HAUT > **#1** > **2019** 

## Le Plan Local d'Urbanisme INTERCOMMUNAL

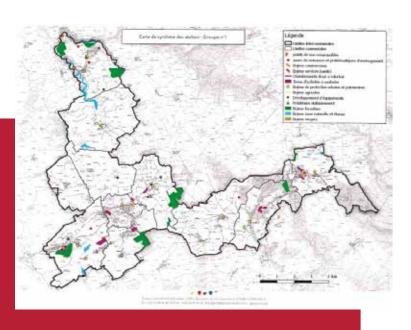
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) remplace le Plan d'Occupation des Sols (POS) depuis plus de 10ans. Le PLUi est le principal document de planification de l'urbanisme d'un territoire, et son périmètre est intercommunal. Cœur du Pays-Haut travaille à l'élaboration d'un PLUi sur tout son territoire. Depuis 2015, la partie correspondant à l'ex-EPCI du Bassin de Landres est à l'étude et les travaux de l'ensemble des 25 communes vont débuter.

a procédure de PLUi n'a pas pour intention d'effectuer une mise à jour isolée de chaque PLU mais bien de concevoir une vision harmonisée, globale et cohérente du territoire de l'ex EPCI.

Les travaux ont débuté en 2015, avant la fusion de nos deux intercommunalités ; c'est pour cela qu'ils ne concernent que le territoire de l'ex EPCI.

Le travail de mise en place du PLUi a dû se faire dans un contexte législatif strict visant à assurer la cohérence de notre document avec le schéma de cohérence territorial (SCOT) et les dernières lois environnementales.

Pour effectuer ce travail complexe, il fallait des techniciens, raison pour laquelle l'ex EPCI a adhéré à l'AGAPE Lorraine Nord, agence d'urbanisme et de développement durable située à Longlaville.



Ce travail technique a nécessité la mise en place de nombreuses séances de travail depuis début 2016 jusqu'à ce jour, et ce n'est pas terminé. A l'heure actuelle, une soixantaine de rencontres diverses (séances de travail, réunions publiques,...) ont eu lieux.

A la suite de ces rencontres, il a été convenu que pour être efficace, le travail à venir serait analysé en partageant le territoire en trois secteurs géographiquement proches au sein desquels se sont créés des comités techniques (COTEC) constitué des représentants des communes concernées : 1) Piennes, Landres, Joudreville et Bouligny, 2) Trieux, Tucquegnieux et Mairy-Mainville, 3) Mercy le bas, Avillers, Domprix et Xivry Circourt.

Il a fallu en parallèle de toutes ces réunions faire un état des lieux avec les élus de chaque commune pour bien connaître chaque territoire, ses spécificités mais aussi les attentes et les projets de chacun.

Pour limiter l'impact de l'urbanisation sur l'environnement, tout en tenant compte du besoin en logement, le choix a été fait de limiter l'extension des zones urbanisées sur des terres agricoles et naturelles et de privilégier la consommation au cœur des zones déjà urbanisées.

Pour la prochaine phase, l'AGAPE fera appel aux communes pour confirmer avec elles le cœur du PLUI : le règlement écrit et graphique. Une fois cette étape achevée il sera temps d'envisager la finalisation du projet de PLUI puis de faire les consultations obligatoires, et pouvoir finalement ouvrir une enquête publique. Cette enquête publique sera un moment d'échange avec les administrés qui pourront faire leurs observations et remarques. Seront ensuite abordés les préparatifs finaux de notre procédure qui permettront au conseil communautaire d'approuver le tout nouveau PLUI pour fin 2019.

L'ensemble du territoire sera doté d'un PLUi global en 2022.



















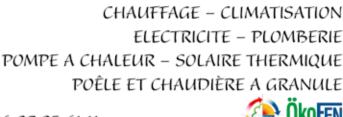


**Energies Pures** 

VENTE - INSTALLATION - DEPANNAGE

25 ANS DE METIER

CHAUFFAGE - CLIMATISATION ELECTRICITE - PLOMBERIE





107.3%

54560 ANDERNY – TÉL. 06 87 95 61 11 casinca.pro.services@gmail.com - www.casincaproservices.fr





